

MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE

PAR LA COMMUNE D'AX-LES-THERMES

Le demandeur

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse de mise en place de la benne (préciser l'emplacement) :

.....

Date de mise à disposition

Mise à disposition uniquement pour 48h

Note d'information aux utilisateurs des bennes mises à disposition par la commune

La commune met *gratuitement* à votre disposition **une fois par an** sur simple demande de votre part, une benne pour l'enlèvement de déchets verts importants.

A ce titre, nous vous rappelons que :

- En ce qui concerne les travaux effectués par une entreprise pour le compte d'un particulier, l'évacuation des déchets verts est à la charge de l'entreprise
- L'enlèvement des gravats et des déchets de chantier n'est pas pris en charge par la Commune (qu'ils proviennent de travaux réalisés par une entreprise ou de travaux réalisés par un particulier).
- Une seule catégorie de déchets verts dans la benne :
 - Branchages **20cm de diamètre maximum**
- Une seule benne est mise à disposition gratuitement par année civile. **Toute benne supplémentaire sera facturée 170€**
- Personne à contacter pour tous renseignements : 06 78 53 88 17

A Ax-les-Thermes le

Le demandeur

Les informations portées sur ce formulaire sont collectées par la Commune d'AX-LES-THERMES, en qualité de responsable de traitement, à des fins de mise à disposition d'une benne. Les destinataires des données sont les services de la mairie d'AX-LES-THERMES.

Ces données seront conservées selon les dispositions légales ou réglementaires concernées, pour toute la durée du traitement susvisé, jusqu'à la fin de l'évènement concerné. En vertu du Règlement Général sur la Protection des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès de rectification, d'opposition et de suppression (dans certains cas) des informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez-vous adresser à Mairie Place Roussel 09110 AX-LES-THERMES ou contact@mairieax.fr

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège (10 Rue Germain Authier 09000 FOIX), que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.